

**François GERARD - PROCOMPTA**

Commissaire aux Comptes

VALPARC – 6, rue de Franche-Comté

BP 3058

25046 BESANCON CEDEX

**SARL EXCOM ENTREPRISES FC**

Commissaire aux Comptes

12/14 rue Charles Nodier

25000 BESANCON

**FAIENCERIES DE SARREGUEMINES DIGOIN ET VITRY-LE-FRANCOIS –****« F.S.D.V. »****SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 4 582 625 EUROS****SIEGE SOCIAL : 5 Rue du HELDER- 75009 PARIS****R.C. PARIS RCS N°562 047 605****SIRET : 562 047 605 00323 2341 Z**

\*.\*.\*.\*.\*

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES****sur l'information financière semestrielle 2010**Période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société FAIENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN et VITRY LE FRANCOIS , relatifs à la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## **I - Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés condensés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion énoncée ci-dessus, nous précisons que le compte de résultat pro forma du 01/04/2009 au 30/09/2009 n'a pas été audité par nos soins.

**II – Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Besançon, le 11 mai 2011

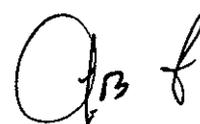
LES COMMISSAIRE AUX COMPTES



PROCOMPTA  
François GERARD



SARL EXCOM ENTREPRISES FC  
Marc BECQUET  
Associé Mandataire Social



## FAIENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €  
Siège social : 30/32, rue de Chabrol 75010 PARIS  
R.C.S. Paris B 562 047 605

### **BILAN CONSOLIDE AU 30 SEPTEMBRE 2010**

ACTIF (chiffres en milliers d' Euros)

	NO. I	BRUT	30/09/2010 Amortis. Prov.	NET	30/09/2010 NET
Immobilisations incorporelles	4	1 672	1 667	5	5
Immobilisations corporelles	5	16 200	8 707	7 493	7 656
Immobilisations destinées à être cédées	5	2 849	1 599	1 250	1 250
Autres immobilisations financières	6	1 289	1 256	33	184
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>22 010</b>	<b>13 229</b>	<b>8 781</b>	<b>9 095</b>
Actif en cours de cession	7				0
Impôts différés actif	23 - 2	1 677		1 677	1 677
Avances et acomptes		8	0	8	9
Clients et comptes rattachés	9	3 504	2 392	1 112	1 079
Autres créances	10	440	240	200	328
Disponibilités	11	189		189	240
Compte de régularisation actif	12	55		55	56
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>4 196</b>	<b>2 632</b>	<b>1 564</b>	<b>1 712</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>27 883</b>	<b>15 861</b>	<b>12 022</b>	<b>12 484</b>

*O.B. f*

# FAIENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €  
Siège social : 30/32, rue de Chabrol 75010 PARIS  
R.C.S. Paris B 562 047 605

## **BILAN CONSOLIDE AU 30 SEPTEMBRE 2010**

**PASSIF** (chiffres en milliers d' Euros)

	NOTES	AU 30/09/2010	AU 30/09/2009
Capital		4 584	4 584
Prime émission		0	0
Réserves consolidées		7 427	5 206
Résultat exercice consolidé		-60	2 214
Actions propres détenues		-2 503	-2 503
<b>Capitaux propres du Groupe</b>	13	<b>9 448</b>	<b>9 501</b>
Provisions / risques et charges	14 - a	164	153
Provisions engagements de retraite	14 - b	11	11
<b>Provisions pour risques &amp; charges</b>		<b>175</b>	<b>164</b>
<b>Passif en cours de cession</b>	15		<b>0</b>
<b>Impôts différés passif</b>	23 - 2	<b>1 677</b>	<b>1 677</b>
<b>Emprunts</b>	16	<b>123</b>	<b>145</b>
Dettes d'exploitation		92	177
Dettes diverses		507	820
<b>Dettes d'exploitation</b>	17	<b>599</b>	<b>997</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>12 022</b>	<b>12 484</b>

*O. B. f*

FAIENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €

Siège social : 30/32, rue de Chabrol 75010 PARIS

R.C.S. Paris B 562 047 605

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE DU 01 AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 2010

	01/04/2010 2010	31/03/2009 2009
Chiffre d'affaires net	251	346
Production stockée	0	0
	251	346
Reprises / amortissement & provisions	63	78
Transfert de charges	0	0
Autres produits	37	41
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>351</b>	<b>465</b>
Achats consommés	4	8
Autres achats & charges externes	195	179
Impôts & taxes	170	171
Frais de personnel	230	189
Dotation aux amortissements	63	78
Dotation aux provisions	10	0
Autres charges	0	0
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>671</b>	<b>625</b>
<b>A RESULTAT D'EXPLOITATION COURANT</b>	<b>(320)</b>	<b>(160)</b>
Plus ou Moins valeur de cession d'immobilisation	265	163
Dotation/Reprise nette aux provisions risques & charges	0	0
Variation de valeur des immeubles de placement	0	238
Produits non courants (1)	0	166
Charges non courantes	(4)	43
Moins Value / cession de titres (1)	0	(1 729)
<b>B RESULTAT NON COURANT</b>	<b>261</b>	<b>(1 120)</b>
<b>C RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOT ( A + B + C )</b>	<b>(60)</b>	<b>(1 281)</b>
Reprise provision pour dépréciation actif en cours de cession (1)	0	1 562
<b>RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES</b>	<b>(60)</b>	<b>281</b>
Impôt sur les bénéfices / Exit Taxe	0	0
Provision pour impôts différé (variation)	0	0
<b>RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES</b>	<b>(60)</b>	<b>281</b>

(1) incluant la société Sarreguemines Vaisselle

# FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €

Siège social : 30/32, rue de Chabrol 75010 PARIS

R.C.S. PARIS B 562 047 605

SIRET n°562 047 605 00323

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2010

### PREAMBULE

1. Par Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2009, les Actionnaires de la société FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS (F.S.D.V.) ont approuvé le changement de date de clôture des exercices comptables, qui commencent désormais le 1<sup>er</sup> avril pour se terminer le 31 mars de l'année suivante.

### NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES

#### 1.1 - PRINCIPES GENERAUX

Les comptes consolidés semestriels du groupe F.S.D.V. au 30 septembre 2010 sont établis et présentés selon les normes comptables internationales (IFRS) découlant du règlement CE n° 1606/2002 publiée au JOCE du 11 septembre 2002, concernant les sociétés cotées pour l'établissement des comptes consolidés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Les premiers comptes publiés selon les normes IAS/IFRS sont ceux de l'exercice 2005.

Les principaux changements apportés par les normes IFRS sont les suivants :

#### 1-1-1) – Méthode d'évaluation des actifs corporels :

Dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> adoption des normes IFRS, les terrains et constructions ont été évalués sur la base d'un rapport d'expertise établi par un cabinet de premier plan. Pour tenir compte de la situation spécifique de la plupart des biens – usines et terrains industriels situés dans des villes de taille moyenne et exploités par des sociétés dont pour certaines, extérieures au groupe FSDV, la pérennité n'était pas assurée – une décote substantielle a été appliquée aux valeurs figurant dans le rapport d'expertise.

Les autres actifs corporels n'ont pas fait l'objet de modification dans la méthode d'évaluation.

Depuis la cession de la société SARREGUEMINES VAISSELLE, effective le 3 juillet 2009 – mais dont les effets et l'incidence ont été pris en compte dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2008 – la totalité des actifs immobiliers de la société sont considérés comme « Immeubles de Placement », et à ce titre passibles de l'IAS 40 au titre des normes IFRS.

#### 1-1-2) – Provisions pour indemnités de départ en retraite :

Les indemnités de départ en retraite – à l'ouverture et en fin de d'exercice (norme IAS 19) - ont donné lieu à la constitution d'une provision résultant du calcul de la valeur actuelle nette de ces prestations futures.

Depuis l'exercice 2008 la méthode dite des unités de crédit projetées, standard usuel de calcul de cette provision, a été utilisée.

Cette méthode consiste à calculer personne par personne le montant des droits acquis à la clôture de l'exercice, compte tenu de l'ancienneté, sur la base du montant prévisionnel du salaire à la date légale de départ en retraite (65 ans), et d'une augmentation prévisionnelle annuelle des salaires (taux retenu : 2 %).

Ce calcul est pondéré par un coefficient de probabilité d'être en vie, et au service de l'entreprise, à l'âge légal de départ en retraite.

Il est enfin pondéré par un taux d'actualisation (5,5 % retenu pour l'exercice 2010 - 2011).

## **1.2 – METHODES DE CONSOLIDATION**

### **1.2.1) La consolidation a été effectuée sur la base de comptes arrêtés au 30 septembre 2010.**

Les filiales du Groupe ont été consolidées en retenant la méthode de l'intégration globale, les sociétés étant sous contrôle exclusif de F.S.D.V.

Aucune différence de première consolidation n'apparaît au bilan consolidé, même sous forme résiduelle, les dates des prises de participation étant anciennes.

### **1.2.2) Retraitement des comptes sociaux.**

- Des éliminations sont effectuées sur toutes les transactions intra-groupes, les mouvements internes étant annulés, ainsi que les dettes et créances réciproques.
- Les actions d'autocontrôle et les actions propres détenues sont valorisées à leur valeur historique d'acquisition (février 1978) et figurent en déduction des capitaux propres consolidés.
- Impôts différés : la situation fiscale latente résulte :
  - des impôts à payer ou payés d'avance, relatifs à certains produits ou charges inclus dans le résultat comptable d'un exercice, mais imposables ou déductibles fiscalement au cours d'exercices différents
  - des éliminations ou retraitements réalisés au cours des opérations de consolidation.

L'application des normes IFRS conduit à la constatation de plus-values latentes sur les biens immobiliers.

L'incidence fiscale de ces plus-values figure en impôts différés passifs.

L'incidence fiscale des reports déficitaires (note n°20.3), compte tenu de l'absence probable de récupération de ces derniers sur les trois prochaines années, **n'est pas constatée** en impôts différés actif, à l'exception de leur quote-part correspondant aux impôts différés passif.

- Crédit bail : les biens acquis en crédit bail ne concernent que les immeubles industriels et sont retraités et comptabilisés comme des immobilisations acquises par emprunt, les immeubles figurant en construction pour leur montant en principal, et la somme résiduelle des contrats de crédit bail figurant en emprunts pour leur montant comprenant les intérêts restant à courir.

La valeur estimée des constructions financées par crédit-bail étant considérée comme la juste valeur (cf. 1.1.1), les dotations aux amortissements sont comptabilisées, puis annulées dans le résultat consolidé.

L'impact sur les comptes consolidés est précisé au paragraphe 5 (Immobilisations Corporelles).

## **1.3- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

### **1.3.1) Leur valeur brute représente à la clôture de l'exercice :**

- la valeur d'acquisition des logiciels informatiques.

### **1.3.2) Les logiciels sont amortis sur les durées d'utilisation prévues, allant de 1 à 5 ans.**

## **1.4- IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

1.4-1) Les immobilisations corporelles sont évaluées :

- à leur valeur réévaluée (réévaluation 1976) ou à leur valeur d'apport pour les plus anciennes
- à leur valeur d'acquisition
- à leur juste valeur pour les biens immobiliers (norme IFRS – AS 40 – note 1.1.1).

1.4-2) Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées de vie moyenne suivantes

Construction	15 à 20 ans
Matériel et outillage industriel	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Mobilier	10 ans
Agencements et installations	10 ans

Les dotations aux amortissements sur les constructions sont comptabilisées dans les comptes sociaux. Elles sont annulées dans le compte de résultat consolidé, de façon à maintenir à l'actif du bilan consolidé la valeur au 31 décembre 2005 (date de 1<sup>ère</sup> application des normes IFRS), considérée comme étant la juste valeur au 30 septembre 2010 desdites constructions.

Une éventuelle diminution ou augmentation de valeur des terrains et constructions est directement constatée dans le compte de résultat et non par le compte « Réserves consolidées » (résultat non courant : variation de valeur des immeubles de placement) (IFRS 40).

Pour l'exercice 2010 - 2011, l'impact de ces écritures sur les comptes consolidés est précisé au paragraphe 5 (Immobilisations corporelles).

## **1.5- IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Elles sont constituées essentiellement de prêts et de dépôts et cautionnements.

Les prêts sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une probabilité de non-remboursement.

## **1.6- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES CREANCES**

Ils sont valorisés à leur valeur nominale et sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur fait apparaître un risque de non-règlement.

## **1.7- VALEURS MOBILIERES**

Les valeurs mobilières figurent au bilan à leur valeur d'acquisition.

Pour les titres cotés, une provision est constituée pour ceux dont la valeur d'acquisition est supérieure à la valeur de marché.

## **1.8- IMPÔTS SUR LES BENEFICES ET IMPÔTS DIFFERES**

L'impôt sur les bénéfices correspondrait à l'impôt dû par la société F.S.D.V., tête de groupe d'un accord d'intégration fiscale avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005, majorée de l'impôt sur les bénéfices de société n'entrant pas dans le périmètre de l'intégration fiscale. Cet impôt est corrigé de la fiscalité différée calculée selon la méthode du report variable et ne concerne que les décalages temporaires sur les retraitements de consolidation.

O.1.3 f

**NOTE N°2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

Les sociétés, consolidées PAR INTEGRATION GLOBALE, sont les suivantes

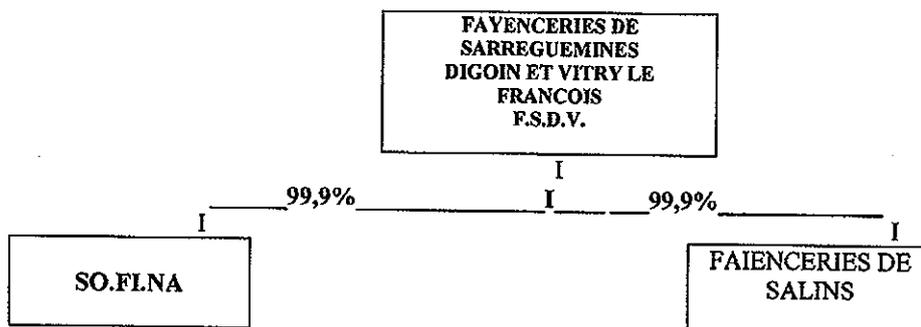
**2.1 – Société consolidante**

NOM	FORME SOCIETE	SIEGE	N° SIREN	% INTERET	METHODE DE CONSOLIDATION
F.S.D.V.	S.A. Directoire et Conseil de Surveil.	30, rue de Chabrol 75010 PARIS	562 047 605	Société- mère	IG •

**2.2 – Périmètre de consolidation**

NOM	FORME SOCIETE	SIEGE	N° SIREN	% INTERET	METHODE DE CONSOLIDATION
FAIENCERIES DE SALINS	S.A.	30, rue de Chabrol 75010 PARIS	625 480 223	99,81 %	IG
SOFINA	S.A.	30, rue de Chabrol 75010 PARIS	302 220 652	99,96 %	IG

• - IG = Intégration globale

**2.3 - STRUCTURE JURIDIQUE SIMPLIFIEE AU 30 SEPTEMBRE 2010****2.4- INTERETS MINORITAIRES**

Il n'existe pas d'intérêts minoritaires, à l'exception des actions détenues par les Administrateurs des filiales (chiffre non significatif).

**NOTE N° 3 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE****3.1 - F.S.D.V. (Maison mère)**

**3.1.1** – Le total des produits consolidés (chiffre d'affaires et autres produits) de l'exercice intermédiaire - 6 mois- s'élève à 288 K€. Le total des produits consolidés **pro-forma** pour l'exercice de 6 mois 1<sup>er</sup> avril 2009 au 30 septembre 2009 s'élève à 385 K€. Il recule de 97 K€, - 25,2 % (voir note n° 16).

**3.1.2** – Dans le contentieux opposant F.S.D.V. à LECICO FRANCE, quant au droit d'utilisation de la marque « Sarreguemines » et au non paiement des redevances par cette dernière, le Tribunal de Grande Instance de Paris, par jugement du 24 juin 2010, a conclu à ce que l'utilisation de la marque « Sarreguemines » par LECICO FRANCE ne pouvait intervenir qu'en contrepartie du versement des

*A.B. f*

redevances d'utilisation et a fixé la date de départ de ces dernières au 1<sup>er</sup> octobre 2003, conformément à la thèse défendue par F.S.D.V.

Il a condamné LECICO FRANCE à verser à F.S.D.V. la somme de 1 196 000 € (compte arrêté au 30 juin 2009), le jugement étant assorti de l'exécution provisoire.

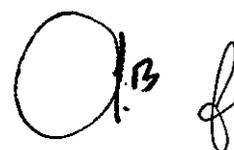
La somme due par LECICO FRANCE est de 1 465 100 € au 31 mars 2010 et de 1.554.800 € au 30 juin 2010.

LECICO FRANCE ayant fait appel de cette décision et demandé l'arrêté de l'exécution provisoire, la provision pour dépréciation de cette créance existant au 31 mars 2010 (850 000 €) a été maintenue.

Par ordonnance du 26 octobre 2010, la Cour d'Appel a rejeté la demande d'annulation de l'exécution provisoire déposée par LECICO France.

**3.1.3** – L'acquisition par SARREGUEMINES VAISSELLE des biens immobiliers de Digoïn, prévue dans la Convention de cession des Actions de cette société, a été reportée pour intervenir pour le 30 avril 2011

**3.1.4** – La société a finalisé la cession à LECICO France d'un terrain de 29.505 m<sup>2</sup> à Vitry le François, terrains sur lesquels sont édifiés les bâtiments U2 – U3 – U4, conformément à l'accord initialement souscrit le 26 juin 2006, cession pour un montant de 434.295 € venant s'imputer sur la cession à FSDV d'actions SO.FI.NA ;



**ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES – BILAN****ACTIF****NOTE N°4 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

En milliers d'Euros	31.03.2010	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	30.09.2010
LOGICIELS (1)	1 667	0	0	1.667
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5	0	0	5
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>1.672</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1.672</b>
AMORTISSEMENTS	1.667	0	0	1.667
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>

(1) voir note 1.1.3

**NOTE N°5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES****5.1 – TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

En milliers d'Euros	31.03.2010 Normes IFRS	VARIATION NORMES IFRS	ACQUISITIONS	Reprise valeur (Normes IFRS)	DIMINUTIONS ou cessions (valeur comptable)	30.09.2010 Normes IFRS
TERRAINS (1)	5.691	0	0	0	(160)	5.531
CONSTRUCTIONS (1) (2)	8.990	0	0	0	(38)	8.952
IMMO DESTINEES A ETRE CEDEES	2.849					2.849
AGENC INSTALLATION	1.218	0	0	0	0	1.218
INSTALLATION TECHNIQUE	26	0	0	0	0	26
AUTRES IMMOBILISATIONS	470	0	4	0		474
IMMO.CORPORELE EN COURS	0	0	0	0	0	0
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>19.244</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>(198)</b>	<b>19.050</b>
			Dot. Amort. ou prov.			
PROVISIONS DEPREC TERRAINS	654				0	654
AMORTIS CONSTRUCTION	7.602	62		(62)	(29)	7.573
AMORT IMMO DEST A ETRE CEDEES	1599					1.599
AMORTISSEMENTS AUTRES IMMO CORPORELLES	482		0		0	482
<b>s/s total Dépréciation / Amortissement</b>	<b>10.337</b>	<b>62</b>	<b>0</b>	<b>(62)</b>	<b>28</b>	<b>10.308</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>8.907</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8.742</b>

(1) dont incidence norme IFRS 16 = 5.070 K€ au 30.09.2010 (Surcroit de valeur par rapport à l'actif net comptable (voir note 1.1.1))

(2) dont immobilisations financées par crédit-bail F.S.D.V

valeur brute	921
valeur nette	371

## 5.2 – NOTE RELATIVE AU TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

5.2.1 – La cession des actions de la société SARREGUEMINES VAISSELLE étant accompagnée :

- d'un engagement irrévocable d'acquisition des actifs immobiliers industriels et commerciaux de Digoïn par la société SARREGUEMINES VAISSELLE ou toute société que le Groupe DUDSON lui substituera
- d'un engagement irrévocable de F.S.D.V. de céder ces mêmes actifs immobiliers industriels et commerciaux,

ces derniers ont été portés, conformément à la norme IFRS, et pour leur valeur de cession (1 250 K€), en immobilisations destinées à être cédées.

5.2.2 - L'impact sur le résultat consolidé de l'application de la norme AS 40 des normes IFRS (valeur au 31 décembre 2005 considérée comme étant la juste valeur) est la suivante :

- pour les constructions inscrites à l'actif des comptes sociaux : 63 K€ pour l'exercice Mars à Septembre 2010 et 730 K€ en cumul, pour les exercices 2006, 2007, 2008, 2009-2010
- pour les constructions financées par crédit-bail : 31 K€ pour l'exercice 2009-2010 et 291 K€ en cumul pour les exercices 2006, 2007, 2008, 2009-2010

### NOTE N°6 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En milliers d'Euros	31.03.2010	AUGMENTATION	DIMINUTION	31.09.2010
PRETS	3			3
DEPOTS CAUTIONNEMENTS	181		151	30
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>184</b>		<b>151</b>	<b>33</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>184</b>	<b>0</b>	<b>151</b>	<b>33</b>

### NOTE N°7- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

En milliers d'Euros	31.03.2010	VARIATION NETTE	30.09.2010
CLIENTS & COMPTES RATTACHES	3.471	33	3.504 (1)
PROVISIONS DEPRECIATION CLIENTS	(2.392)		(2.392) (1)
<b>TOTAL</b>	<b>608</b>	<b>33</b>	<b>1.112</b>

(1) Créances dues à F.S.D.V., provisionnées à hauteur de 2.392 K€ (provisions sur HT),

Détail du compte client (valeur brute)

1 468 K€ provisionnés à 100 % dans l'attente d'attestation d'irrecouvrabilité pour 1.448 K€  
 1.555 K€ dû par Lecico France, provisionnés à hauteur de 850 K€ (voir note 3.3.4)  
 112 K€ dû par F.C.F., provisionnés à hauteur de 92 K€  
 49 K€ frais communs 2009 dû par Sarreguemines Vaisselle  
 300 K€ c/c Sarreguemines vaisselle  
 20 K€ dû par Finamur  
 3.504 K€

### NOTE N°8 - AUTRES CREANCES

A.B f

En milliers d'Euros	31.03.2010	VARIATION NETTE	30.09.2010
AUTRES CREANCES	328		200

(1) – dont 124 K€ de paiement à terme des actions SARREGUEMINES VAISSELLE.

#### NOTE N°9- TRESORERIE

En milliers d'Euros	31.03.2010	VARIATION NETTE	30.09.2010
DISPONIBILITE	240		189
<b>TOTAL</b>	<b>240</b>		<b>189</b>

#### NOTE N° 10- COMPTE DE REGULARISATION ACTIF

En milliers d'Euros	31.03.2010	30.09.2010
Intérêts à payer sur crédit-bail	6	5
Autres charges comptabilisées d'avance	50	50
	56	55

#### PASSIF

#### NOTE N° 11 - FONDS PROPRES CONSOLIDES (hors part des minoritaires)

En milliers d'Euros	NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL	RESERVES CONSOLIDEES	FONDS PROPRES CONSOLIDES
SITUATION NETTE NON RETRAITEE AU 31.03.2010	150.250	4.583	7.421	12.004
ACTIONS D'AUTO-CONTROLE DETENUES	(36 559) ●	(1.115)	(1 388)	(2.503) ●
SITUATION NETTE RETRAITEE AU 31.03.2010	121 691	3.468	6.033	9.501
AJUSTEMENT SUITE APPLICATION NORME IFRS				
Régularisation diverses			7	7
RESULTAT DE L'EXERCICE			(60)	(60)
SITUATION NETTE AU 30.09.2010	121 691	3.468	5.980	9.448

● Se répartissent en : 28 559 actions F.S.D.V. détenues par SOFINA  
8 000 actions propres détenues par F.S.D.V.

Le montant de 2.503 K€ représentant la valeur de détention des actions propres détenues exclut l'incidence de la plus-value réalisée lors de l'apport de ces actions par les FAIENCERIES DE LUNEVILLE, BADONVILLER et SAINT CLEMENT (dénomination actuelle SARREGUEMINES VAISSELLE) à SOFINA en 1985, opération rendue obligatoire à la suite de la fusion – absorption par F.S.D.V. en décembre 1984 de la COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE CERAMIQUE (CIFIC) – à l'époque maison - mère des FAIENCERIES DE LUNEVILLE, BADONVILLER et SAINT CLEMENT.

**NOTE N°12 -a - PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES**

En milliers d'Euros	31.03.2010	Dotation	Reprise	30.09.2010
CONTENTIEUX	24			24
CHARGES	130	10		140
<b>TOTAL</b>	<b>154</b>	<b>10</b>		<b>164</b>

**NOTE N°12 - b - PROVISION POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE**

En milliers d'Euros	31.03.2010	Dotation	Reprise	30.09.2010
	11			11

**NOTE N°13 – EMPRUNTS**

En milliers d'Euros	31.03.2010	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	30.09.2010
DIVERS	83	0	0	83
CREDIT BAIL ①	62 ②	0	22	40 ②
<b>TOTAL</b>	<b>145</b>	<b>0</b>	<b>22</b>	<b>123</b>

- ① En contrepartie des biens faisant l'objet d'un crédit-bail enregistrés à l'actif.  
 ② dont 6 KE d'intérêts à payer enregistrés en charges comptabilisées d'avance.

En milliers d'Euros	A 1 AN AU PLUS	DE 2 A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS	TOTAL
AU 31 MARS 2010	118	27	0	145
AU 31 MARS 2011	116	7	0	123

**NOTE N°14 - AUTRES DETTES**

En milliers d'Euros	31.03.2010	VARIATION NETTE	30.09.2010
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	177		92
DETTES FISCALES ET SOCIALES	175		322
CHARGES A PAYER	104		185
CESSION TERRAINS A LECICO	415(1)		
AUTRES DETTES	126(2)		
<b>TOTAL</b>	<b>997</b>		<b>599</b>

(1) – Solde créditeur résultant de l'achat de titres SOFINA à LECICO FRANCE à imputer sur cession future à LECICO FRANCE des terrains d'assise des bâtiments U2 – U3 U4 situés à Vitry le François.  
 La concrétisation de l'opération est intervenue le 16 Juin 2010  
 La transmission des terrains à LECICO France, sans opposition du bénéficiaire du bail à construction auprès de qui l'opération a été préalablement notifiée, met fin au bail à construction qui grevait ces terrains

- (2) – Dont associés comptes courants 114 KE

*Q. B. f*

**NOTE N°15 - ENGAGEMENTS HORS BILANS**

10

En milliers d'Euros	31.03.2010	30.09.2010
CAUTIONS ET GARANTIES RECUES (1)	305	0
CAUTIONS ET GARANTIES DONNES (1)	305	0

(1) - Dans le cadre d'un litige avec un intégrateur de logiciel SAP, la société a contre-garanti à hauteur de 152 K€ une caution bancaire de 305 K€, ne pouvant éventuellement être mise en jeu qu'après qu'un jugement devenu définitif sur ce litige ne soit intervenu.

A ce jour, cet intégrateur – absorbé ultérieurement par un groupe informatique lui-même scindé ensuite en diverses entités, dont certaines ont été à leur tour cédées – n'a pas engagé d'action contentieuse en vue de faire jouer ladite caution.

La caution bancaire a été restituée en Avril 2010, la dette correspondante étant éteinte car âgée de plus de 10 ans sans qu'aucune action interruptive de prescription n'ait été engagée par l'intégrateur

**ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES – COMPTE DE RESULTAT****NOTE N°16 - CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXE ET AUTRES PRODUITS**

En milliers d'Euros	Exercice 04/10 – 09/10	Exercice de 04/09 – 09/09	Variation
Chiffre d'affaires	252	304	(52)
Autres produits	37	81	(44)
<b>TOTAL produits</b>	<b>289</b>	<b>385</b>	<b>(96)</b>

La baisse des produits entre les 6 mois 2009 pro-forma et les 6 mois 2010 (-98 K€, -26%) s'explique par

- Au titre de la redevance d'utilisation de la marque « Sarreguemines » facturée à LECICO FRANCE, fin de cette facturation à compter de juin 2010, à la suite de la résiliation par FSDV du contrat d'utilisation de la marque « Sarreguemines » (effet -75 K€)
- Absence de facturation de loyer et de frais communs en 2010, à la suite du départ de Sarreguemines Vaisselle des locaux de F.S.D.V.(effet -41 K€)
- Facturation à Sarreguemines Vaisselle de la quote part des Impôts Fonciers du site de Digoin au titre du second trimestre 2010 (effet +20 K€)

**NOTE 17 – DOTATIONS ET REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**

En milliers d'Euros	Dotations	Reprises
1. Amortissements (1)	0	0
2. Provisions		
. Clients	0	-
. Risques et charges	10	0
. Engagements de retraite	-	0
<b>SOUS-TOTAL PROVISIOIRE</b>	<b>10</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>0</b>

(1) – Voir notes 1.4 et 5.1

## NOTE N°18 - RESULTAT NON COURANT

11

### 18.1 -

- Plus-value (sur la base de valeurs exprimées en normes IFRS) sur cession d'actifs, l'essentiel portant sur la cession de terrains de l'usine de Vitry le François au profit de LECICO FRANCE de + 265 K€.

## NOTE N°19 IMPOTS SUR LES BENEFICES

F.S.D.V. a formé avec ses principales filiales françaises un groupe fiscalement intégré (Article 223 A et suivants du C.G.I. avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005).

Les déficits fiscaux reportables ne sont pas constatés en impôts différés actifs, compte tenu de leur montant et de l'absence probable de leur récupération sur les trois prochains exercices (note 1-2-2), hors quote-part correspondant aux impôts différés passifs liés à l'estimation de l'actif immobilier en « juste valeur »

## NOTE N°20 - IMPOTS DIFFERES

### NOTE 20.1 – TABLEAU DE VARIATION DES IMPOTS DIFFERES

➤ Variation de la provision pour impôts différés ( 0 K€)

IMPOTS DIFFERES (en milliers d' Euros)	31.03.2010	EXERCICE 2009	30.09.2010
DECALAGE ENTRE LE RESULTAT COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL (différences temporaires)	0	0	0
RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION (différences Temporaires) – Normes IFRS	(43)	0	(43)
<b>TOTAL</b>	<b>(43)</b>	<b>0</b>	<b>(43) ❶</b>

❶ Solde impôt différé actif - impôt différé passif.

### NOTE N°20.2 – JUSTIFICATION DES IMPOTS DIFFERES NETS

IMPOTS DIFFERES ACTIF	1.677	IMPOTS DIFFERES PASSIF	1.677
s/ partie report déficitaire antérieur	1.673	s/ estimation en juste valeur des actifs immobiliers	1.576
s/organic	0	s/crédit bail	101
s/engagements de retraite	3		

### NOTE N° 20. 3– MONTANT DES REPORTS DEFICITAIRES EN INTEGRATION FISCALE.

Montants cumulés au 31 mars 2010 :

- déficits ordinaires : 19.885 K€

**NOTE N°21 - RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION**

En milliers d' Euros	31.03.2010	30.09.2010
RESULTATS SOCIAUX DES SOCIETES	5.053	(171)
ELIMINATION BONI DE FUSION SUITE A TUP	(2.871)	
ANNULATION DES MOUVEMENTS DE PROVISIONS REGLEMENTEES ) IMPOTS DIFFERES		
MOUVEMENTS DE PROVISIONS / REPRISE POUR DEPRECIATION DES TITRES	(277)	
RETRAITEMENT DES BIENS FINANCES PAR CREDIT- BAIL	39	18
VARIATION PROVISION RETRAITE PERSONNEL	60	
INCIDENCE NORME IFRS SUITE CESSIONS		30
REEVALUATION IMMOBILISATIONS NORMES IFRS	238	
ANNULATION PROFIT IS SUITE A SORTIE DE SARREGUEMINES VAISSELLE	(166)	
ANNULATION AMORTISSEMENTS SUITE NORMES IFRS	88	63
ANNULATION MOINS VALUE CESSION TITRES SARREGUEMINES VAISSELLE	50	
<b>RESULTAT CONSOLIDE au 31 DECEMBRE 2009</b>	<b>2.214</b>	<b>(60)</b>

**NOTE N°22 – EFFECTIF**

Effectif moyen employé au cours de l'année.

	Au 31.03.10	Au 30.09.10
Cadres	3	3
Employés, Agents de Maîtrise	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

**NOTE N°23 - REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE**

	31.03.2010 (exercice 15 mois)	30.09.2010 (6 mois)
• Rémunérations versées aux membres composant les organes d'Administration, de Direction et de Surveillance des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation	139 K€	110 K€
Jetons de présence attribués aux membres du Conseil de Surveillance	5 K€	K€

**NOTE N°24 – RESULTAT PAR ACTION**

Ce résultat par action est calculé sur le résultat part du Groupe pour les exercices au titre desquels existaient des intérêts minoritaires.

	2006	2007	2008	03/2010	09/2010
<b>Nombre d'actions</b>	150250	150250	150250	150250	150250
a) bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions (34,95)	(0,40)	(4,54)	(1,72)	(1,72)	(0,12)
b) bénéfice après impôt, amortissements	(11,69)	0,34	(6,65)	14,73	(0,40)

## FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 582 625 €

Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS

R.C.S. PARIS B 562 047 605

SIRET 562 047 605 00323

### COMPTES CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 2010

#### RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

#### 1. CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

	<u>De 04.2010</u> <u>à 09.2010</u>	<u>De .04.2009</u> <u>à 09.2009</u> <u>(proforma)</u>	<u>Ecart</u>	<u>%</u>
Chiffre d'affaires et produits consolidés	280	384	(104)	- 29,1 %

La baisse de chiffre d'affaires a pour origine les absences de facturation :

- de la redevance d'utilisation de la marque « Sarreguemines » à LECICO FRANCE, à la suite de la résiliation du contrat de redevance d'utilisation (voir 2.1 ci-après) (Effet – 75 K€)
- du loyer en principal de l'usine de Digoïn, dans le cadre des accords passés avec le Groupe DUDSON en vue de la cession des biens immobiliers exploités par la société SARREGUEMINES VAISSELLE (Effet – 27 K€).

#### 2. ELEMENTS MARQUANTS DE L'ACTIVITE DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2009-2010

**2.1** – Dans le contentieux opposant F.S.D.V. à la société LECICO FRANCE quant au droit d'utilisation de la marque « Sarreguemines » et au non paiement des redevances par cette dernière (jugement du Tribunal de Grande Instance de Paris du 24 juin 2010 ayant donné entièrement raison et validé la thèse défendue par F.S.D.V.), la Cour d'Appel, saisie par LECICO FRANCE d'une demande de sursis à exécution provisoire, a rejeté cette dernière par Ordonnance du 26 octobre 2010.

F.S.D.V. a pris, à titre de garantie, une hypothèque judiciaire sur les bâtiments propriété de LECICO FRANCE à Vitry le François (U2 – U3 – U4), dont la valeur vénale est estimée à 3 000 000 d'euros.

Parallèlement, le contrat d'utilisation de la marque « Sarreguemines » par LECICO FRANCE a été résilié (cf 1 ci-dessus).

LECICO FRANCE ayant fait appel de la décision du 24 juin 2010, la provision constituée sur la créance relative au droit d'usage de la marque « Sarreguemines » n'a pas été reprise dans les comptes au 31 décembre 2010 (850 K€).

**2.2** – L’acquisition par SARREGUEMINES VAISSELLE des biens immobiliers de Digoin, prévue dans la Convention de Cession des Actions de cette société, a été reportée à deux reprises par le Groupe DUDSON, la dernière date indiquée étant le 30 avril 2011.

Cependant, au 31 septembre 2010, les Dirigeants du Groupe DUDSON n’avaient toujours pas justifié de l’existence du financement de cette acquisition.

**2.3** – Enfin, F.S.D.V. a cédé à LECICO FRANCE, pour la somme de 434 295 €, les terrains d’assise des bâtiments U2 – U3 et U4 de Vitry le François, cette cession n’entraînant pas de rentrée de trésorerie pour F.S.D.V., puisque s’imputant sur la dette résultant de l’acquisition des actions SOFINA détenues par SARREGUEMINES BATIMENT, opération sur laquelle LECICO FRANCE avait demandé explicitement auprès du Tribunal de Commerce de Paris et obtenu d’être substituée à SARREGUEMINES BATIMENT.

Cette opération génère sur le semestre une plus-value de **265 K€** (Normes IFRS).

**2.4** - Enfin, après huit années d’interruption, eu égard à un contexte de marché local favorable, et dans le but de disposer d’un volant de trésorerie, compte tenu du retard du Groupe DUDSON dans l’acquisition des biens immobiliers de Digoin, le Directoire a décidé de reprendre une politique de cession des maisons ouvrières du site de Sarreguemines.

### **3. RESULTATS CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 2010**

**Note** : ces résultats sont comparés à ceux pro-forma de la période 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2009, extraits des comptes de l’exercice de 15 mois janvier 2009 à mars 2010. A ce titre, ces comptes pro-forma n’ont pas fait l’objet d’un audit par les Commissaires aux Comptes.

Les résultats consolidés pour la période 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2010, comparés à ceux de la période correspondante de 2009 peuvent être résumés comme suit :

(en K€)

	<b>1<sup>er</sup> semestre 2010</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2009</b>	<b>Ecart</b>	<b>%</b>
Total produits	288	387	(99)	- 26 %
Charges d’exploitation (hors variation provisions et amortissements)	599	547	+ 52	+ 9,5 %
Ebitda	(311)	(160)	+ 151	+ 94 %
Dotation nette provisions et amort.	10	-		
<b>Résultat exploitation</b>	<b>(321)</b>	<b>(160)</b>	<b>(161)</b>	<b>x 2</b>
Résultat financier	(1)	(1)		
<b>Résultat courant</b>	<b>(322)</b>	<b>(161)</b>	<b>(161)</b>	<b>x 2</b>
Plus ou moins-value sur cession d’immobilisations	265	163		
Autres prod.ou charges non courants	(4)	279 (1)		
<b>Résultat net avant IS</b>	<b>(61)</b>	<b>281</b>		

**(1) – Détail autres produits ou charges non courants 1<sup>er</sup> semestre 2009 :**

. Produits non courants	43 K€
. Opérations liées à la cession des actions SARREGUEMINES VAISSELLE intervenue en juillet 2009 :	
➤ Constatation de la moins-value effective sur cession des actions SARREGUEMINES VAISSELLE	1 729 K€
annulée par :	
➤ Reprise provision pour dépréciation constituée au 31.12.2008 sur l'activité en cours de cession	1 561 K€
➤ Constatation du produit devenu définitif provenant de l'intégration fiscale à la suite de la cession des actions de la société SARREGUEMINES VAISSELLE	+ 166 K€
. Augmentation de valeur en normes IFRS des biens immobiliers industriels de Digoin en cours de cession, à la suite de la vente des actions de la société SARREG. VAISSELLE	238 K€.

**3.1** – Comme indiqué dans le rapport du Directoire relatif aux comptes de l'exercice 2009-2010, au titre des « Perspectives d'Avenir », la perte d'exploitation, sociale ou consolidée, est structurelle, eu égard à un niveau de charges d'exploitation supérieur aux produits compte tenu de la structure nécessaire :

- Au suivi des contentieux restants,
- Au dénouement de la cession de la société SARREGUEMINES VAISSELLE
- A la défense des actifs de la société ou à leur future mise en valeur
- Au fait que les impôts fonciers liés aux biens immobiliers détenus représentent 30 % des charges d'exploitation (hors amortissements et provisions).

La perte d'exploitation du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2010 – 2011 (321 K€) progresse significativement par rapport à celle de la période comparable de l'exercice 2009 – 2010 (160 K€), du fait :

- De la baisse du chiffre d'affaires analysé au point 1 ci-dessus
- D'une progression des charges d'exploitation (hors dotation nette aux amortissements et provisions) (+ 52 K€, soit + 9,5 %) due à la hausse de 41 K€ des frais de personnel (230 K contre 189 K€).

Cette augmentation a pour origine les raisons suivantes :

. En 2009, sur la période considérée, le Secrétaire Général, parti en retraite, puis ayant repris une activité au décès du Président du Directoire, n'a pas été rémunéré pendant deux mois

. Le Conseil de Surveillance a attribué une rémunération à la Présidente du Directoire, ce qui n'était pas le cas en 2009, le Président, en retraite, ne demandant pas de rémunération en contrepartie de son activité.

**3.2** – La structure du résultat non courant n'est pas comparable entre les deux périodes, comme le montre le tableau résumé ci-dessus.

Au titre du premier semestre de l'exercice 2010-2011, le bénéfice non courant s'élève à 261 K€, dont 265 K€ de plus-values (normes IFRS) de cessions de terrains (voir ci-dessus **2.3**).

En conséquence, le résultat net avant IS pour le 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2010-2011 est déficitaire de 61 K€. Il était bénéficiaire de 281 K€ pour la période comparable de l'exercice 2010-2011.

#### **4 – PERSPECTIVES D'AVENIR**

Sauf informations négatives sur la situation des sociétés SARREGUEMINES VAISSELLE ou du Groupe DUDSON, le deuxième semestre ne devrait pas marquer d'évolution majeure dans la structure des recettes et des charges consolidées, le résultat d'exploitation restant déficitaire à un niveau comparable à celui du 1<sup>er</sup> semestre, l'évolution du résultat courant, et par conséquence celle du résultat net dépendant du nombre de cessions de maisons ouvrières dont les actes de vente auront été signés au 31 mars 2011.

Les mesures d'économies complémentaires en cours de réalisation (déménagement des bureaux et réduction complémentaire de l'effectif) n'auront d'effet que sur l'exercice 2011-2012. Elles ne peuvent avoir qu'un impact partiel sur les charges d'exploitation.

Une diminution significative de ces dernières ne peut résulter que de la quasi suppression de la structure administrative de F.S.D.V. Ceci nécessite que soient remplies simultanément les deux conditions suivantes :

- Dénouement des contentieux existants, ainsi que des multiples opérations restantes relatives à la cession de la société SARREGUEMINES VAISSELLE
- Décision de mise en sommeil de la société.

\*\*\*

Le Directoire